

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van Vorst van 29 juni 1999

Op de voordracht van de Minister-voorzitster, belast met het onderwijs;

Besluit :

**Artikel 1.** Het psycho-medisch-sociaal centrum van de gemeente Vorst, gelegen Volxemlaan 196 te 1190 Brussel, wordt door de Franse Gemeenschap overgenomen.

**Art. 2.** De overneming wordt uitgevoerd overeenkomstig de bepalingen van de overeenkomst gesloten op 29 juni 1999 tussen de betrokken inrichtende machten.

**Art. 3.** Dit besluit treedt in werking op 1 september 1999.

Brussel, 30 juni 1999

Voor de Regering van de Franse Gemeenschap :

De Minister-Voorzitster, belast met het Onderwijs,

Mevr. L. ONKELINX

## REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST

### MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

[C - 2000/27154]

#### Protection du patrimoine

SOIGNIES. — Conformément aux dispositions des articles 196 à 204 et 206 et 207 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, un arrêté ministériel du 20 décembre 1999 classe comme monument diverses parties de la Collégiale Saint-Vincent à Soignies, à savoir :

- l'intégralité de l'aile occidentale du cloître (intérieur et extérieur);
- les façades, toitures, y compris la charpente de la Maison du Chapitre ainsi que certains éléments intérieurs, à savoir les deux cheminées de la Collégiale Saint-Vincent, la porte d'accès, le plafond stucqué et les lambris ainsi que les bancs du XVIIe siècle de la salle du Chapitre;
- les façades, toitures, y compris les charpentes de la Maison du Suisse et annexes la raccordant à la Collégiale ainsi qu'à l'étage : le plafond mouluré, le manteau de cheminée et la porte d'accès vers la Maison du Chapitre;
- l'intégralité de la tourelle d'escalier;
- le mur de clôture du jardinet et sa porte en plein cintre ainsi que le trottoir et l'escalier se trouvant à l'intérieur du jardin.

[C - 2000/27157]

#### Aménagement du territoire

Par arrêté ministériel du 15 mars 2000, Mme Bernadette Grignard, première attachée et responsable de la circonscription de Liège II à la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, circonscription de Liège II, est remplacée en qualité de fonctionnaire délégué, par M. Philippe Dechamps, attaché, du 13 au 24 mars 2000 inclus.

Par arrêté ministériel du 15 mars 2000, M. Patrick Roussille, directeur à la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Direction du Hainaut I, est remplacé en qualité de fonctionnaire délégué, par M. Jean-Claude Cornet, premier attaché, du 8 au 10 mars 2000 et du 17 au 21 avril 2000 inclus.

Par arrêté ministériel du 15 mars 2000, M. Michel Van der Meerschen, directeur à la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, circonscription du Hainaut II, est remplacé en qualité de fonctionnaire délégué, par M. Pierre Gosselain, directeur, du 21 février au 17 mars 2000 inclus.

AYWAILLE. — Un arrêté ministériel du 14 mars 2000 approuve la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire d'Aywaille, telle qu'elle a été adoptée par la délibération du 14 octobre 1999 du conseil communal d'Aywaille, conformément à l'article 7 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

La liste des membres de la Commission peut être consultée auprès de la Division de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale d'Aywaille.